

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 7-8

Artikel: Le 10 août 1792

Autor: Meyer, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

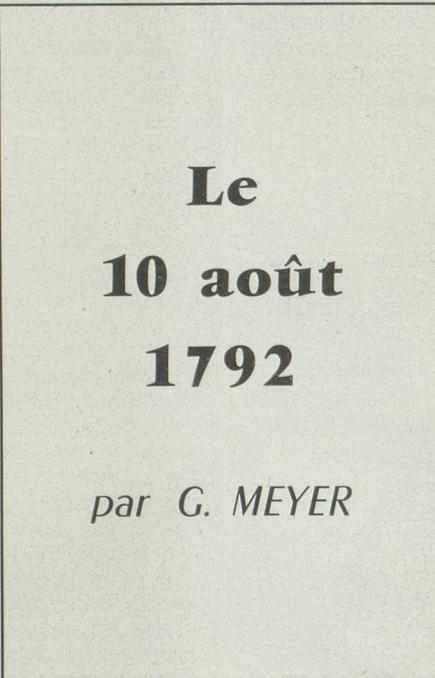
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'attaque et la prise des Tuilleries, qui ont coûté la vie à la plupart du régiment des gardes suisses, avaient causé une profonde émotion d'un bout à l'autre de notre pays, bien qu'on n'ignorât pas que leur fidélité au Roi exposait particulièrement les soldats suisses à l'amour croissante de la population française, la Révolution ayant pris depuis quelque temps un caractère de plus en plus dangereux pour la Monarchie. Dès les mois de juillet 1792, les fédérés, c'est-à-dire les délégués des gardes nationaux des provinces, affluèrent à Paris, environ 6.000 hommes, qui constituaient l'élite des forces révolutionnaires en France. Ils furent organisés par les Jacobins, qui leur firent entendre les discours de Danton, de Robespierre et d'autres leaders politiques, pour les exciter contre Louis XVI. Les masses révolutionnaires de Paris obtinrent ainsi un renfort très solide. Pour la première fois, on peut voir flotter le drapeau rouge sur l'Hôtel de Ville et entendre chanter « La Marseillaise ». Les clubs ont pris la direction du mouvement et l'Assemblée législative ne résiste plus à leur pression. Tout s'achemine vers un soulèvement général de Paris. La Cour et les ministres s'attendent, le 9 août, au grand mouvement annoncé par la Commune insurrectionnelle. Il s'agissait pour cette dernière d'attaquer dès le lendemain le château des Tuilleries, de s'emparer du Roi et de sa famille, de les conduire à Vincennes et de les garder comme otages pour le cas où les troupes des puissances ennemis voudraient s'approcher de Paris.

Pour la défense de Paris, Mandat, commandant général de la garde nationale, avait fait venir le 9 août plusieurs bataillons suisses, en tout environ 900 hommes, sous le commandement du colonel de Maillardoz. A côté de ce corps bien discipliné, sur lequel le Roi pouvait compter, il y avait 900 gendarmes à cheval et 30 gendarmes à pied prêts, cependant, à passer à l'insurrection ; de plus, 200 gentilshommes, venus offrir leur dévouement au Roi, mais pour la plupart mal armés. Quant à la garde nationale, plusieurs bataillons requisitionnés n'avaient pas répondu à l'appel, et, des 2.000 hommes présents, beaucoup ne pouvaient être considérés comme très sûrs.

Mandat établit les gardes nationaux, avec quatre canons, dans le

jardin, et plaça les Suisses dans les cours qui précédaient, à l'est, le château des Tuilleries. Enfin, il disposa deux postes dans Paris, l'un derrière l'Hôtel de Ville, l'autre au Pont-Neuf, points de passage des insurgés. Malheureusement, la Commune voulait faire disparaître Mandat et son plan. Convoqué à l'Hôtel de Ville, le commandant général est arrêté, puis abattu d'un coup de pistolet. C'est le révolutionnaire Santerre qui le remplace.



Minuit à peine passé, le tocsin lance son appel aux armes, et le roulement des tambours annonce que l'insurrection est déchaînée. Vers 6 heures du matin, de longues colonnes de troupes révolutionnaires, accompagnées d'une énorme masse populaire, se mettent en mouvement vers les Tuilleries. Dans cette cohue, peut-être 100.000 personnes, les combattants organisés sont estimés à environ 30.000 hommes, mais ils sont renforcés pendant le combat par les gendarmes et les bataillons de la garde nationale.

A l'approche des milices révolutionnaires, Louis XVI désira se montrer à ses troupes et les passer en revue. Descendu dans les cours avec le colonel Maillardoz et le commandant Bachmann, il fut accueilli par les Suisses au cri : « Vive le Roi ». Mais, lorsqu'il se montra aux gardes nationaux, c'est : « Vive la

Nation » qu'il entendit, et même quelques injures. Déjà on constatait quelques défections parmi ces derniers soldats.

Peu de temps après, Roederer, procureur général syndic de Paris, monte chez le Roi et cherche à le persuader de se retirer à l'Assemblée nationale, dont le bâtiment est situé sur le côté nord du jardin des Tuilleries. « Sire, lui dit-il, votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre, il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale. » Malgré l'opposition de la Reine, le Roi cède et le cortège se forme : en tête, Roederer, puis le Roi, la Reine, leurs enfants, la sœur du Roi, les ministres, le colonel de Maillardoz, le commandant Bachmann, le capitaine de Salis et quelques adjudants. Ils sont encadrés par des gardes nationaux et 150 soldats suisses. Arrivé à la salle de l'Assemblée, le Roi se met avec sa famille sous la protection des représentants de la Nation. Maillardoz et Bachmann sont ensuite arrêtés, une partie de l'escorte est défaillante, l'autre se disperse et partent à rejoindre le château.

Dès que le départ du Roi fut connu, les insurgés envahirent la place du Carrousel, voisine de la Cour royale, où ils arrivaient même à pénétrer. Ils essayèrent alors de séduire les défenseurs du château, et amenèrent beaucoup de gardes nationaux et gendarmes à quitter ce dernier. Mais ils eurent moins de succès du côté des soldats suisses (deux seulement déshonorèrent le régiment par leur défection).

Peu à peu, la foule occupant la place du Carrousel s'impatiente, et les troupes révolutionnaires commencent à attaquer. Au premier coup de canon, les Suisses répondent en tirant une grêle de balles, tuant et blessant une centaine de leurs ennemis. Surprise par la fusillade, la foule épouvantée s'enfuit en désordre, poursuivie par des soldats suisses qui arrivent ainsi à nettoyer la place du Carrousel. Du côté du jardin, les Suisses repoussent également les assaillants, mais, ayant éprouvé eux-mêmes de lourdes pertes et leurs munitions commençant à s'épuiser, ils se replient vers le château.

La nouvelle de cette retraite est apportée à l'Assemblée nationale. Alors le Roi, pour éviter une plus grande effusion de sang, charge le général d'Herville d'aller porter aux Suisses l'ordre de déposer les armes

et de se retirer dans leurs casernes. D'Hervilly, qui n'avait pas lu attentivement le billet du Roi, court au château et crie aux officiers suisses : « Ordre du Roi de se rendre à l'Assemblée ! » Alors une colonne se forme, qui traverse le jardin, et, en combattant, atteint l'Assemblée. Les officiers Durler et Salis se font conduire auprès du Roi, qui leur réitère l'ordre de déposer les armes. La mort dans l'âme, ils vont retrouver leurs hommes, qui obéissent, non sans protester contre cet ordre, parce qu'il les livre désarmés à leurs ennemis. Pour leur sauvegarde, ils furent tous internés dans l'église des Feuillants, mais plus tard, avec ceux qui avant la bataille avaient escorté le Roi, ils furent traduits devant une cour martiale et pour la plupart condamnés.

Les autres corps suisses eurent presque tous une destinée tragique. Un détachement de 60 hommes, qui battait en retraite par le jardin, se dirigea droit vers la place Louis-XV (place de la Concorde). Là, ils furent entourés et pris par des gardes nationaux et des gendarmes, puis conduits à l'Hôtel de Ville, où ils

furent condamnés à mort, emmenés dans une petite cour et exécutés.

Le combat le plus sanglant eut lieu au château, où se trouvaient encore 450 Suisses. Les insurgés, ayant reçu des renforts, reprirent l'attaque dès 11 heures du matin. Les Suisses se battent alors un contre cent, et en même temps 30 à 40 canons concentrent leur feu sur le château. Devant cette multitude, les Suisses se replient. Les assaillants se ruent maintenant à l'assaut du grand escalier donnant accès au pavillon central du palais, mais 80 grenadiers de Fribourg les arrêtent là encore pendant vingt minutes. À partir de ce moment-là, les soldats se battent corps à corps; à l'intérieur du château, les Suisses sont traqués de salle en salle, d'étage en étage, et finissent par succomber. Plusieurs sont jetés par les fenêtres, et même des huissiers, des valets de chambre, des marmots, sont tués. Une centaine d'hommes essaient de se sauver par la cour de Marsan et la rue de l'Échelle, mais ils sont arrêtés et massacrés. Un autre détachement traverse le jardin sous une pluie de balles et arrive à la place

Louis-XV, où presque tous trouvent la mort, entre autres le jeune enseigne de Montmollin qui, pour mourir, s'enveloppe dans les plis de son drapeau, que les ennemis ne parviennent à lui arracher qu'après l'avoir déchiré.

Le régiment des gardes suisses perdit le 10 août plus de 600 hommes, dont quinze officiers. Les blessés, une centaine, furent achevés lors des massacres de septembre. Parmi les autres victimes, il faut nommer les gentilshommes qui défendirent le château, et les centaines de Suisses (bourgeois, concierges, passants), qui furent tués dans les maisons ou dans les rues. La foule, qui avait envahi le château, en proie à une rage de massacre et de destruction, brisa meubles précieux et objets d'art, saccagea et vola.

Le Lion de Lucerne, taillé dans le rocher par le sculpteur Thorwaldsen, rappelle encore aujourd'hui la mort glorieuse de ces derniers défenseurs de Louis XVI, roi peu énergique, qui les abandonna sans lutte, comme il s'abandonna lui-même à son sort.

G. MEYER, Lyon.

L'Hôpital Suisse de Paris financé à 75%

La construction et l'équipement de l'Hôpital suisse de Paris se trouvent maintenant financés à 75 % et, dès lors, la mise en chantier de cet établissement n'est plus que question de mois. Tel est l'élément essentiel qu'il convient de dégager du rapport présenté par le Conseil d'administration de l'Association de l'Hôpital suisse de Paris devant l'Assemblée générale de ses membres, qui s'est tenue à Paris le 29 juin dernier.

On sait que la Confédération avait décidé, il y a un peu plus d'un an, de participer à la réalisation de cette œuvre sous forme d'un prêt direct et de la garantie d'un emprunt à contracter par l'Hôpital suisse de Paris. Cet apport financier massif a permis aux administrateurs du futur Hôpital d'aborder, au cours de l'exercice écoulé, la phase ultime des travaux préparatoires à la construction. C'est ainsi que les plans définitifs de l'Hôpital ont été approuvés récemment, après avoir été soumis aux autorités de Berne. L'établissement, inspiré des expériences les plus récentes en matière de technique hospitalière, comportera quatre étages sur rez-de-chaussée et deux sous-sols. Ses 148 lits — chiffre de base susceptible de varier en fonction des aménagements intérieurs —, seront répartis en médecine (42 lits), maternité (26 lits) et chirurgie (80 lits). Le prix de la construction et de l'équipement a été fixé à 8,5 millions de francs suisses, dont 6,6 sont déjà couverts.

Le Conseil d'administration ne doute pas qu'une fois les travaux commencés, l'appoint financier encore nécessaire soit rapidement acquis. Il mène d'ailleurs une action continue en vue de réunir les fonds dont il s'agit et le fait que la campagne conduite parallèlement en Suisse le soit sous l'autorité directe de M. Hans Streuli, ancien Président de la Confédération, est à cet égard particulièrement éloquent.

S'adressant à l'Assemblée, S.E. M. Pierre Micheli, Ambassadeur de Suisse en France, a tenu à remercier ceux qui ont permis que la colonie suisse de Paris se trouve à la veille d'une réalisation dont elle pourra être fière à très juste titre. Il a ensuite exprimé sa conviction que l'Hôpital répondait à un véritable besoin et s'annonçait comme une entreprise viable, conviction, a-t-il ajouté, que les experts délégués par les autorités fédérales pour étudier le projet ont partagé dès l'abord.

« Nous avons le bonheur d'avoir parmi nous des hommes agissant avec de l'audace et une large puissance de conception. Apportons-leur notre assentiment, notre encouragement et notre participation », a conclu M. Micheli dont l'intervention fut particulièrement applaudie.